

N° 2025.18

Objet : Budget supplémentaire 2025.

Date de Convocation Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.
 Le 18 juin 2025

Nombre de conseillers
Etaients présents :
 Mme Guylène BIGOT, M. Laurent RICHARD, Mme Katia CHAUVET, Mme Pascale AUDEBRAND, Mme Jacqueline DUPRAT, M. Daniel BATARD, Éric HENNEGUELLE, Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Françoise MORISSE, Mme Martine DELIGEON,

En exercice : 17

Présents : 10

Représentés : 00

Votants : 10

Absents excusés : Mme Sophie FOURNIAU, Mme Bénédicte BEYENS, M. Philippe BEAUVAIS, M. Gilles BACHELET, Mme Fabienne TURBERT, Mme Eliane FAVRON, Mme Aurélie SCHEMEL

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

M. Le Président rappelle que le budget supplémentaire est une modification budgétaire du budget primitif dont l'objet est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation, -
- Résultat de la section d'investissement.

Vu les articles L.612-1 à L.1612-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025.02 du 14 février 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le Budget Primitif pour 2025 a été voté le 04 avril 2025 sans reprise anticipée des résultats ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour fonction d'incorporer dans le budget 2025 les restes à réaliser et les résultats dégagés par le compte Financier Unique 2024, ainsi que d'ajuster les crédits en dépenses et les prévisions de recettes ;

Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors du Conseil d'administration du 04 juin 2025 pour débattre sur ce point ;

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **De voter** le budget supplémentaire 2025 du CCAS :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - par opération pour la section d'investissement sans vote formel sur chacune des opérations ;

Imputation	Libellée	Augmentation crédit
------------	----------	---------------------

001	Solde d'exécution de la section de d'investissement reporté - recettes	<i>Investissement</i> 2.476.37€
Total		2.476.37€
002	Résultat de fonctionnement - recettes	<i>Fonctionnement</i> 3.309.78€
Total		3.309.78€
Chap 11	Fournitures de petit équipement – Fournitures administratives – dépenses Octobre Rose/animation - Repas des anciens	3.309.78€
Total		3.309.78€

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT

Le Président,
Laurent RICHARD


